

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 205

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, M. Taché, M. Chiche, M. Julien-Lafferrière, Mme De Temmerman,  
Mme Wonner, Mme Victory, Mme Cariou et M. Orphelin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 9 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.